

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. A moins de stipulations spéciales expresses constatées par un écrit, nos ventes sont conclues aux clauses et conditions ci-après :
2. Les marchandises livrées demeurent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au plein acquittement de toutes les créances qui résultent de la convention de vente pour l'acheteur en cas de non-paiement à leur échéance, les marchandises peuvent être reprises par le vendeur.
3. Délais de livraison : les retards éventuels dans les délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, ni à la résiliation du marché. Aucune amende pour retard ne peut être appliquée.
4. Nos factures sont payables à l'adresse du vendeur, mentionnée sur celles-ci nette au comptant sans escompte sauf indication contraire au moment de la commande.
5. Taxes : toutes taxes généralement quelconques sont à charge du client, y compris les taxes nouvelles qui seraient décrétées ou deviendraient applicables en cours d'exécution du contrat.
6. Toute facture non payée à l'échéance portera de plein droit et sans sommation ni mise en demeure un intérêt de 18 % l'an et sera augmenté d'une indemnité forfaitaire égale à 20 % du montant dû avec un minimum de 125 €.
7. Réclamations : aucune réclamation ne sera recevable que si les griefs sont formulés de manière précise, par lettre recommandée, au plus tard dans les huit jours de la réception de la facture.
8. En cas de contestation, les tribunaux de l'arrondissement du vendeur seront seuls compétents.
9. Le vendeur se réserve le droit à l'image des ouvrages réalisés par ses soins, à des fins commerciales et dans le respect de la vie privée de l'acheteur.
10. Tous nos ouvrages sont garantis selon les normes en vigueur dans la législation Belge.
11. La fourniture et pose de menuiseries et agencements comprend les éventuels réglages et mises en jeux après mise en situation et usage normal.
12. Tous nos devis, chiffrages et remises de prix sont gratuits et sans engagements.
13. A la commande, l'acheteur peut demander un plan technique de l'ouvrage, qui lui sera remis pour validation avant mise en fabrication.

GALLER  
menuiserie